









SALARIEES-SALARIES DU NOTARIAT : Le bon sens dès le 7 mars ? C'est d'arrêter tout !

Les débats sur le projet de loi sont en discussion au Sénat, les parlementaires de droite souhaitent aller plus loin que le gouvernement en supprimant tous les régimes spéciaux qui, selon les rapports du Sénat, seraient déficitaires.

Ce constat, purement idéologique, balaie les arguments de ceux qui voient dans la suppression de la CRPCEN un outil au service de l'équité et de la suppression de privilèges.

Notre régime est pérenne, excédentaire et financé par des cotisations (salarié.e.s et employeurs) supérieures à celles du régime général et par une contribution employeurs de 4%.

IL a prouvé sa fiabilité et sa résilience face aux nombreuses crises économiques et immobilières que le notariat a traversées. Il n'a jamais fait l'objet d'aucune subvention d'équilibre provenant, soit du Régime Général de Sécurité Sociale, soit du budget de l'état.

Nous salarié.e.s et retraité.e.s du Notariat sommes fermement opposé.e.s à cette réforme qui n'est ni juste ni équitable mais qui aura pour conséquence la baisse du montant des pensions.

En plus de la baisse des pensions, repousser l'âge de départ à la retraite à 64 ans va pénaliser les femmes lesquelles représentent 88% de l'effectif dans la branche.

Nous ne méritons pas cette régression sociale.

Dans ce contexte, nous entendons le 7 mars et les jours suivants faire entendre notre voix pour faire plier le gouvernement.

Nous invitons les salarié.e.s à participer aux actions et mobilisations prévues par l'intersyndicale dans vos régions.

Nous pouvons et nous devons gagner. Cela ne tient qu'à nous.

Lien pour écrire aux Sénateurs pour exiger le retrait de cette réforme et la sauvegarde de la CRPCEN :

https://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-outils/bibliotheque-syndicale/modeles-de-lettre/modele-de-lettre-aux-deputes-et-senateurs-pour-le-retrait-de-la-reforme-des-retraites-et-la-sauvegarde-de-la-crpcen/